

# INSCRIPTION AU TENNIS CLUB TILLEULAIS

→ L'inscription ne pourra être validée et acceptée qu'une fois les éléments suivants complétés et remis à Michel Garcia :

- la fiche d'inscription (ou de réinscription) ci-jointe - le certificat médical ci-joint (Obligatoire).
- Le paiement de la carte/Licence

BULLETIN D'INSCRIPTION  DE RÉ-INSCRIPTION au Tennis Club Tilleulais

Année sportive 2016/2017

Catégorie Adulte -  Catégorie 18 ans et moins

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

☎ Fixe : \_\_\_\_\_ ☎ Portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

N° Licence \_\_\_\_\_ : (Si vous la détenez déjà d'un autre club de tennis)

\*\*\*\*\*

## TARIFS ANNUELS Octobre 2016 au 30 septembre 2017

(Chèque à l'ordre du Tennis Club Tilleulais)

ADULTE	<input type="checkbox"/>	42 € ( licence 29 € + cotisation club 13 €)
CONJOINT	<input type="checkbox"/>	37 € ( licence 29 € + cotisation club 8 €)
ETUDIANT	<input type="checkbox"/>	32 € ( licence 29 € + cotisation club 3 €)
18 ans et moins :	<input type="checkbox"/>	22 € ( licence 20 € + cotisation club 2 €)

Possibilité de jouer avec un invité : Gratuit pour 3 invitations dans l'année par adhérent, payant ensuite au tarif de : 1 invitation : 3 €, forfait 5 invitations : 12 €, forfait 10 invitations : 20 €

→ Merci de joindre votre règlement et adresser ce dossier complet à :  
Tennis Club Tilleulais – Chez . Michel Garcia 12 allée du Clos de Rougemare 76790 Le Tilleul

Plus d'infos auprès de Michel Garcia au 02 35 27 13 11 Mail : [michelgarcia76@free.fr](mailto:michelgarcia76@free.fr)

## Certificat médical

*dans le cadre des articles 27, 28 et 29 des Règlements Sportifs de la FFT  
pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du Sport*

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

\_\_\_\_\_

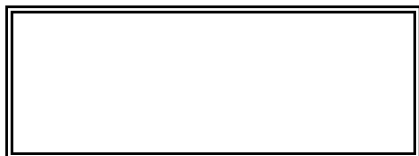
Né (e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

Et n'avois pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du tennis et des sports suivants, y compris en compétition :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_



Signature du médecin

Cachet du Médecin

Règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis :

**« La délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFT, pour la pratique du tennis, sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français. »** ( article 27)

**« La participation à une compétition officielle est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.N.C.P.T.C.) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. »** (article 28)

**« Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. »** (article 29)